

Chasseneuil, le 03 février 2020

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

**« 4 THÈMES POUR 4 ACTUALITÉS
Fiscalité, construction, urbanisme, copropriété »**
Nathalie BERNARD & Juliette MOLINIER
jeudi 2 et vendredi 3 avril 2020, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette session est **de 420,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujetti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **420,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,
Catherine OGIER
Directrice INFN - site de Poitiers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués. Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation des 2 et 3 avril 2020 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers
« 4 THÈMES POUR 4 ACTUALITÉS
Fiscalité, construction, urbanisme, copropriété »

→ Inscription de Maître Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail** (impératif)

Chèque de 420,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

4 THÈMES POUR 4 ACTUALITÉS

Fiscalité, construction, urbanisme, copropriété

DATE	LIEU	HORAIRES
02-03 AVR	INFN - site de Poitiers Téléport 4 - avenue Thomas Edison 86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL	09h00 – 17h00

INTERVENANT

Nathalie BERNARD, Juriste consultante spécialisée en droit immobilier
Juliette MOLINIER, Docteur en droit, juriste en droit fiscal

PUBLIC CONCERNE

Notaires, collaborateurs

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À la fin de la formation le bénéficiaire pourra :

- Etre à jour des nouveaux textes, de la jurisprudence
- Exploiter ces nouvelles règles lors de la pratique notariale
- Repérer les actes, les opérations concernées
- Répertorier les conséquences en droit de la copropriété, de l'urbanisme, de la construction, en droit fiscal.

PRE-REQUIS

Fondamentaux en droit de l'urbanisme, de la construction, de la copropriété. Connaissances en droit fiscal (TVA, plus-values...).

PEDAGOGIE

Présentation des diverses règles applicables, conseils rédactionnels
Mise en oeuvre dans des cas pratiques

PROGRAMME DE LA FORMATION

I -Le droit de la construction

- A- Les études géotechniques
- B- Le secteur protégé en VEFA
- C- Le Contrat de VEFA et les travaux réservés
- D- Le nouveau contenu d l'article L.271-4 du CCH.

Questions pratiques :

L'application dans le temps de l'obligation d'annexer une étude géotechnique
La nouvelle rédaction du contrat préliminaire avec travaux réservés.

II -Le droit de l'urbanisme

- A- L'actualité des AOS (validité, affichage, conformité...)
- B- L'actualité des opérations de lotissement (distinction DP/PA; les documents du lotissement...)
- C- L'étude de la jurisprudence concernant les constructions illégales

Questions pratiques :

Que penser du fait que la Dact et l'absence de contestation de l'administration dans le délai de trois mois ne font pas échec aux poursuites pénales?
Peut-on organiser la caducité des documents du lotissement lors de la création du lotissement ?

III –Le nouveau droit de la copropriété

A- La naissance et la disparition de la copropriété

B- La possibilité de mettre en place une organisation différente dotée de la personnalité morale

C- Les nouvelles règles de gestion

D- Les règles spéciales applicables aux petites copropriétés.

Questions pratiques :

L'ensemble immobilier à destination commerciale.

La fonction de syndic

IV – Fiscalité

A - La fiscalité de l'immeuble loué

Immeuble d'habitation (dépendance de la résidence louée - location à un étudiant – location d'une partie de la résidence principale) / immeuble professionnel

Revenu foncier? BIC ? IS ?

TVA ?

Plus-value immobilière ou professionnelle ?

Questions pratiques :

Le sort de l'immeuble loué meublé (dépendances, résidence secondaire, résidence principale).

Vente d'un immeuble professionnel loué par une SCI : quelle fiscalité ? la SCI est-elle assujettie ?

B – La fiscalité du terrain à bâtir

TVA sur la marge ou sur le prix

Questions pratiques :

Quand et à quelles conditions le particulier peut-il être requalifié de professionnel ?